



Secrétaire du CSE

Mohamed FARHI

Marcq-en-Barœul le, 4 juin 2021

## **Déclaration en A.G. de l'entreprise ILEVIA KEOLIS LILLE METROPOLE**

*Cette déclaration est le résultat de l'échec de la NAO qui s'est tenue en présence du Directeur Général et de la DRH intérimaire. Les propositions faites durant cette négociation ont été considérées comme indécentes voire insultantes par une très grande partie du personnel.*

*Les salariés dans leur très grande majorité, et ce malgré les difficultés administratives pour s'inscrire à la grève, sont nombreux à se mobiliser au sein de leurs différents sites d'exploitation de l'entreprise et devant le siège de l'entreprise. C'est le moyen pour vous faire prendre conscience de leur ras le bol.*

Ci-dessous les premiers éléments d'analyse et de questionnements que vous soumettent les élus du CSE qu'ils auront l'occasion d'approfondir avec leur expert-comptable Progexa et pour lesquels les réponses des représentants des actionnaires seront nécessaires. »

**Tout d'abord,**

### **Sur les comptes 2020 de KLM :**

- *Se féliciter que les négociations avec la MEL semblent avoir avancé aussi favorablement que les commissaires aux comptes (CAC) ont accepté de certifier un exercice 2020 aussi bon à la vue de la crise sanitaire et financière qui traverse l'ensemble de la société.*
- *En effet, Keolis Lille Métropole (KLM) réalise un excédent brut d'exploitation (Excédent Brut d'Exploitation) de +12 M€ en 2020, du même montant qu'en 2019, sous réserve d'un accord définitif de la MEL sur la non-application de l'intéressement négatif de recettes de plus de 35 M€. Cette belle performance est permise par les nouveaux efforts de réduction des coûts demandés aux salariés et pour lesquels ils demandent d'être récompensés décemment au-delà d'une inflation sous-évaluée à +0,2%, alors même que l'INSEE<sup>1</sup> a publié une inflation globale à +0,5% pour 2020 et que la Banque de France<sup>2</sup> prévoit +1,1% pour 2021. Ainsi, la revendication réaliste des organisations syndicales permettrait de ne pas faire perdre de pouvoir d'achat aux salariés, et cela serait couvert par l'évolution de l'indice des salaires prévu dans l'actualisation de la part fixe versée par la MEL et les gains de productivité sans cesse recherchés...*
- *Le résultat net comptable de KLM serait quasi à l'équilibre (-572 k€, soit 0,2% du chiffre d'affaires) en l'absence de cette provision pour risque contractuel de 4 M€. Vue l'importance de ce montant, il est regrettable que les documents fournis au CA et à l'AG n'apportent aucune explication sur cette provision, de même que celle de 2,2 M€ passée l'an dernier dans un tout autre contexte. Et si la résolution du litige avec la MEL sur la billettique était toujours porté par KLM, et non l'ancienne société d'exploitation Keolis Lille, l'indemnité de 15,1 M€ aurait permis un résultat net comptable positif de près de 10 M€ ! Et à une prime participation pour les salariés ! A quand le partage avec les salariés de KLM de la valeur créée par leur travail ?*

## Sur les perspectives 2021 de KLM :

- *Se féliciter là aussi des hypothèses favorables prises sur l'évolution des performances de KLM : une croissance de CA de 0,7% comparé à 2019 (année avant covid) et un EBE en progression de 1 M€ pour s'élever à 13 M€, et finalement un résultat net à l'équilibre. Tout cela dans le cadre d'une crise économique et sanitaire qui perdure... Quel est le réalisme de ces hypothèses.*
- *De plus, les frais de personnel interne sont prévus en hausse de 7,7% / +10 M€. Ce n'est pas la NAO 2021 que la direction souhaite aboutir à +0,2% qui amènerait une telle hausse ! Là aussi, cela est regrettable qu'aucune explication ne soit dans les documents fournis au CA et à l'AG... cela correspond à un renfort des effectifs, quand et dans quels services ? Quelle part pour la revalorisation des postes à l'Exploitation métro notamment ? Ou s'agit-il uniquement d'augmentations individuelles et la raison pour laquelle la direction refuse que l'expert du CSE réalise une analyse approfondie sur l'évolution des rémunérations au sein de KLM ?*
- *Quid du lancement effectif d'une GPEC telle qu'elle évoquée depuis plusieurs années et de nouveau pour 2021 ? Quid de l'association des représentants du personnel à cette GPEC, tout comme à l'analyse de l'absentéisme et aux mesures nécessaires pour veiller à retrouver des taux d'absentéisme plus proches de ceux de la profession ?*

## Par ailleurs :

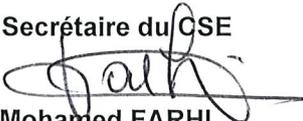
- *Comment a évolué la situation économique et financière de Keolis Nord au cours de cette année 2020 si difficile ? Si Keolis Nord réalise des profits en 2020, alors cela témoignerait de nouveau, comme pendant les années difficiles de la billettique, d'un arbitrage du groupe Keolis pour placer la marge au sein de ses filiales peu exposées au regard des AOM... De plus, si KLM représente plus de la moitié de l'activité de KN, qu'est-ce qui motive de rester sur une convention collective des transports routiers de voyageurs plutôt que des transports publics urbains de voyageurs ? et quid d'une unité économique et sociale entre KLM et Keolis Nord ? Cela permettrait de mieux prendre en compte la réalité économique et sociale de la vie du réseau urbain lillois (sans considérations de litiges juridiques).*
- Enfin, KLM prête au **groupe Keolis** 103 M€ de trésorerie fin 2020. Cela témoigne d'une situation financière solide pour KLM, mais qu'en est-il de celle du groupe

*Les salariés et leurs représentants sont en droit d'obtenir plus d'informations et des réponses à leurs questions quant à l'évolution de leur entreprise dans ce contexte économique d'incertitude.*

Sources :

<sup>1</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2122401#tableau-figure1>

<sup>2</sup> <https://publications.banque-france.fr/projections-macroeconomiques-mars-2021>.

**Comité Social Economique** Secrétaire du CSE  
**Ilévia**  
**Kéolis Lille Métropole**  
Centre d'affaire Château Rouge  
280, avenue de la Mame  
59700 Marcq-en-Barœul  
  
Mohamed FARHI

Copie : Mr. D. CASTELAIN Président de la MEL, Mr. S. LEPRETRE Vice-Président en charge de la Mobilité, Mme M. AUBRY Vice-Présidente aux affaires européennes et aux relations internationales.